Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise A3S — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 8 ROUTE DU CAMP D'AVIATION 34130 CANDILLARGUES

SIRET 5 3 7 9 7 6 0 3 7 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

Exercice N clos le 31/03/2025

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	47 035	030 9 919	37 116
	Immobilisations financières * (1)	040	81 982	042 55 250	26 732
	Total I (5)	044	129 017	048 65 169	63 848
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	121 953	070 11 701	110 251
	Créances (2) Autres * (3)	072	4 316 638	074	4 316 638
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	203 518	086	203 518
	Charges constatées d'avance *	092	52 251	094	52 251
	Total II	096	4 694 359	098 11 701	4 682 658
	Total général (I + II)	110	4 823 376	112 76 871	4 746 505

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	18 760
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 876
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	4 610 874
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	(292 720)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	4 338 791
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	196 156
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	36 371
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 998
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 20 325)	172	115 782
	Comptes courants d'associés	173	41 308
	Autres dettes	175	11 099
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	211 559
	Total général (I + II + III)	180	4 746 505

Copie certifiée conforme à l'original

Stéphane DJIANE

Certifié par yousign

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	23 043
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	35 653
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	336 800

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

A3S

ANNEXE

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/03/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 746 505,28 E.

Le résultat net comptable est une perte de 292 719,59 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Copie certifiée conforme à l'original

Stéphane DJIANE

Certifié par youtrust

ANNEXE

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 129 017 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*221 413*	*33 220*	*207 598*	*47 035*
Immobilisations financières	*79 949*	*2 433*	*400*	*81 982*
TOTAL	*301 362*	*35 653*	*207 998*	*129 017*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 65 169 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*66 131*	*39 475*	*95 686*	*9 919*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				*55 250*
TOTAL	*66 131*	*39 475*	*95 686*	*65 169*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Inst.agenc.divers	*1 220*	*72*	*1 148*	*5 ans*
Materiel de transpor	*45 000*	*9 381*	*35 619*	*de 4 à 5 ans*
Mat.bureau &informat	*815*	*466*	*349*	*Non amortiss.*
TOTAL	*47 035*	*9 919*	*37 116*	

3.2 - Etat des créances = 4 491 291 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*450*		*450*
Actif circulant & charges d'avance	*4 490 841*	*4 490 841*	
TOTAL	*4 491 291*	*4 490 841*	*450*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 11 701 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers		*11 701*			*11 701*
Comptes financiers					
Total		*11 701*			*11 701*

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 4 258 256 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*1 579*
Autres créances	*4 256 677*
Disponibilités	
TOTAL	*4 258 256*

3.5 - Charges constatées d'avance = 52 251 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 18 760 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*1876*	*10,00*	*18 760*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*1876*	*10,00*	*18 760*

4.2 - Provisions = 196 156 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges		*196 156*			*196 156*
TOTAL		*196 156*			*196 156*

4.3 - Etat des dettes = 211 559 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*36 371*	*13 328*	*23 043*	
Dettes financières diverses	*41 308*	*41 308*		
Fournisseurs	*6 998*	*6 998*		
Dettes fiscales & sociales	*115 782*	*115 782*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*11 099*	*11 099*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*211 559*	*188 516*	*23 043*	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 55 171 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*481*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	*54 690*
Autres dettes	
TOTAL	*55 171*

A.3.S.

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 18 760 euros
Siège social : 8 Route du Camp d'Aviation 34130 CANDILLARGUES
537 976 037 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente septembre,
A dix heures,

Monsieur Stéphane DJIANE,

Propriétaire de la totalité des 1 876 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A.3.S.,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Stéphane DJIANE, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025,

- Approbation des charges non déductibles,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Rémunération de la gérance,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'il y a eu une somme de 30 827 euros enregistrée au titre de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code.

S.D.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à -292 719,59 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice -292 719,59 euros

En totalité au compte **« autres réserves »**

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos :

Convention de trésorerie :

BUILD FACTORY	12837,14 euros
AIR REPUBLIQUE	25,2 euros
DB&CO ST CLOUD	327,58 euros
SCI DES DELICES	2677,18 euros
FIVE STONES	2689,2 euros
CARFLIP	1163,46 euros
CLAIA	4253,4 euros
KELKUN	343,8 euros
SOPARK	19,8 euros
CLAIAZE	112,5 euros
DELTAPARK30	418,98 euros
AIR REPUBLIQUE 24	165 euros

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de 114 839,04 euros.

En outre, l'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Stéphane DJIANE

Stéphane DJIANE

Certifié par youtrust

S.D.